


CA1
EA925
C12

#42/jan.'78
DOCS

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E











CANADA

d'aujourd'hui 



Monique Mercure dans le film de Jean Beaudin «J.A. Martin, photographe». Page 7.

 *aménagement du territoire: quel tracé pour le gazoduc du Nord?*  *cinéma: «J.A. Martin, photographe»*  *la protection des biens culturels*  *recherches: contre les incendies de forêt*  *tourisme: le Prairie Dog Central*  *huit artistes choisis par trois critiques*  *langue: le français au Québec* 

Joseph Bernier, explorateur

Le cent vingt-cinquième anniversaire de la naissance de Joseph Bernier a été marqué, en septembre dernier, avec éclat. Né en 1852 à Montmagny (Québec), ville située sur la rive droite du Saint-Laurent, le capitaine Bernier fut de ceux qui contribuèrent le plus à la connaissance du Grand Nord. Commandant du trois-mâts *Arctic*, il mena de 1906 à 1913



Joseph Bernier

quatre campagnes qui le conduisirent dans les eaux situées au nord de l'île Baffin. Il traversa à plusieurs reprises les détroits du centre de l'immense archipel et poussa, en 1909, jusqu'aux terres les plus occidentales où il reconnut les côtes de l'île Melville et de l'île Banks.

CANADA d'aujourd'hui

Rédaction, administration
18 rue Vignon, 75009 Paris

Organe d'information
des ambassades du Canada
Janvier 1978. N° 42

Nos lecteurs sont priés
de signaler leurs changements
d'adresse (avec code postal);
joindre la dernière
étiquette d'expédition.

Photos: Fumoleau, Calef, Michael Jackson, Office national du film, Denniston, Szilasi, Galerie nationale du Canada, Ville de Montréal, Toronto Transit Commission.

Imprimé en Belgique
par Brepols, Turnhout

Elections au Manitoba

Les élections d'octobre dernier pour le renouvellement des cinquante-sept sièges de l'assemblée législative du Manitoba ont inversé le rapport des forces parlementaires: le Parti conservateur a obtenu 33 sièges contre 23 au Nouveau parti démocratique (tendance social-démocrate) alors que les élections précédentes, en 1973, lui avaient donné 21 sièges contre 31; le parti libéral, qui avait cinq sièges, n'en a plus qu'un. Un fort déplacement de voix, notamment du parti libéral vers le parti conservateur, a assuré la défaite du Nouveau parti démocratique au pouvoir depuis 1969. Leader du Parti conservateur depuis deux ans, le nouveau premier ministre de la province, M. Sterling Lyon, avait axé sa campagne sur le refus d'une intervention accrue des pouvoirs publics sur le plan économique, sur le caractère excessif de la fiscalité et sur la nécessité d'attirer des investisseurs au Manitoba.

Musée historique

Le musée du château Ramezay, à Montréal, a rouvert ses portes au début de l'été dernier après complète rénovation. Musée historique de Montréal et du Canada ancien, il comprend une douzaine de salles décorées et meublées comme elles l'auraient été à l'époque qu'elles illustrent. Quatre d'entre elles représentent les styles Henri II, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV. Le mu-



sée abrite aussi une exposition sur les Amérindiens et le mode de vie des premiers colons. Construit en 1705, le bâtiment lui-même porte le nom de Claude de Ramezay qui, né en France en 1690, fit au Canada l'essentiel de sa carrière militaire. Gouverneur de Montréal en 1704, il fit construire le château et l'habitat pendant près de vingt ans; trois des salles du

musée sont des reconstitutions fidèles de son salon, de son cabinet de travail et de sa chambre.

Télévision: vingt-cinq ans

Radio-Canada a célébré récemment le vingt-cinquième anniversaire de son service télévisé. C'est en effet le 4 août 1952 que les premières images apparurent sur les récepteurs canadiens: celles des marionnettes Pépinot et Capucine, qui devaient tenir l'antenne pendant près de vingt ans. De nombreuses émissions spéciales, parmi lesquelles beaucoup de rétrospectives, ont été programmées pour fêter les vingt-cinq ans du petit écran. A l'origine, Radio-Canada, société nationale spécialisée dans la radiodiffusion, était seul producteur d'émissions télévisées. C'est au début des années soixante qu'il fut rejoint par



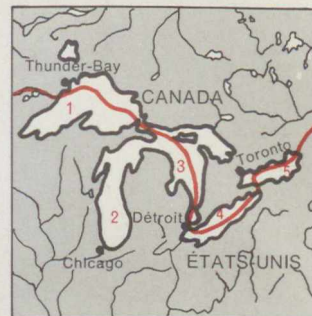
Capucine et Pépinot

les sociétés privées et entra en concurrence avec elles. Dans le domaine de la radio et de la télévision, le régime canadien comprend en effet un secteur public (Radio-Canada) et un secteur privé.

L'eau des Grands lacs

Une Semaine de la qualité de l'eau des Grands lacs s'est déroulée récemment en Ontario, seule province canadienne qui ait une façade sur les Grands lacs. Elle avait pour but de sensibiliser le public à ce qui a été fait et, plus encore, à tout ce qui reste à faire dans le domaine de la lutte contre la pollution. Le dernier rapport annuel du Great Lakes Water Quality Board, organisme canado-étatsunien créé en 1971, montre en effet que les programmes mis en œuvre n'ont guère abouti qu'à contenir l'extension de la pollution. Dans presque aucune des quarante-sept "zones critiques" placées sous surveillance on n'a observé un réel progrès de la qualité de l'eau. Le Water Quality Board impute la responsabi-

lité principale de la pollution à une dizaine de grands établissements industriels implantés, en nombre égal, de part de d'autre de la frontière. Il incrimine aussi les municipalités des grandes agglomérations. Plus de trente-cinq millions d'habitants vivent autour ou à



Lacs: Supérieur (1), Michigan (2), Huron (3), Érié (4), Ontario (5).

proximité des Grands lacs. On prévoit qu'il y en aura cinquante-quatre millions dans une quarantaine d'années.

Après la visite de M. Lévesque

M. René Lévesque, premier ministre du Québec, a fait une visite officielle à Paris du 2 au 4 novembre dernier à l'invitation de M. Raymond Barre. Il a été reçu notamment par M. Valéry Giscard d'Estaing, par M. Edgar Faure et par M. Louis de Guiringaud. Le gouvernement canadien, a déclaré M. Gérard Pelletier, ambassadeur du Canada en France, se réjouit des relations privilégiées entre la France et le Québec, mais "il serait très sensible à tout ce qui apparaîtrait comme un encouragement à la sécession d'une province canadienne". C'est pourquoi il a demandé au gouvernement français des éclaircissements sur deux points. En premier lieu, la décision prise par les premiers ministres de se rencontrer au moins une fois par an. Cette décision a été située dans le cadre de l'accord franco-québécois de 1967, mais cette disposition de l'accord n'avait, devant l'opposition d'Ottawa, jamais été appliquée. D'autre part, quel sens faut-il donner au passage du communiqué final de la visite selon lequel l'"appui" de la France ne manquerait pas au Québec "le long de la route qu'il déciderait de suivre"? Majoritaire à l'assemblée législative du Québec, bien qu'il n'ait obtenu que 41,1 p. 100 des suffrages aux élections de novembre 1976, le parti que dirige M. Lévesque s'est en effet donné pour tâche de réaliser l'indépendance politique de la province.

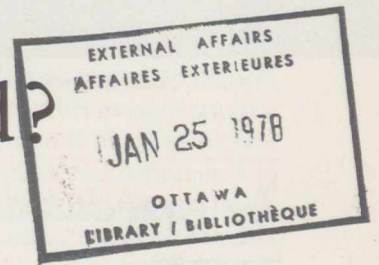
aménagement du territoire

Inuit (Esquimaux)
de Fort-Rae
au cours d'une audience publique.



Quel tracé pour le gazoduc du Nord?

Les motifs socio-écologiques d'un choix



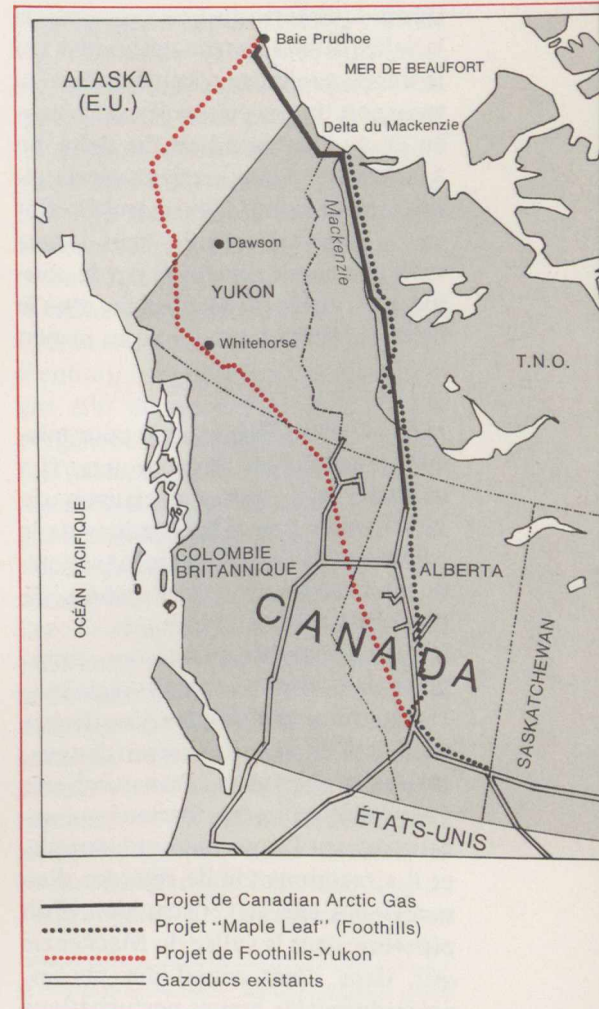
Chargé par le gouvernement canadien, en mars 1974, de faire enquête sur les conséquences d'ordre économique, social et écologique que pourrait avoir la construction d'un gazoduc et d'un couloir de transport d'énergie dans la vallée du Mackenzie et l'Arctique de l'ouest, M. Thomas Berger, juge à la cour suprême de Colombie-Britannique, a remis au mois de mai dernier un rapport courageux et d'un grand intérêt (1).

L'idée de construire un gazoduc dans la vallée du Mackenzie et l'ouest de l'Arctique est née, aux alentours de 1970, de l'avantage que voyaient les Etats-Unis à acheminer le gaz de l'Alaska jusque vers les Etats du Middle-West qui souffrent d'une grave pénurie de gaz, en empruntant un chemin terrestre, et de l'intérêt qu'il y avait pour le Canada à acheminer dans un avenir proche, vers les marchés du sud du pays, le gaz qui venait d'être découvert dans le delta du Mackenzie (Territoires du nord-

ouest; dans l'ouest de l'Arctique canadien).

L'aménagement de deux couloirs avait été envisagé, au Canada, le premier dans le nord du Yukon et le second dans la vallée du Mackenzie. Deux projets étaient en concurrence. Arctic Gas, société où se retrouvent une quinzaine de grandes compagnies pétrolières qui prospectent le delta du Mackenzie et la mer de Beaufort, proposait un gazoduc utilisant le couloir du nord du Yukon (un premier tronçon partirait de la baie Prudhoe, en Alaska, et, arrivé à la frontière canadienne, traverserait la partie nord du Yukon, soit en suivant un tracé côtier, soit en suivant un tracé intérieur, jusqu'au delta du Mackenzie) ainsi que le couloir de la vallée du Mackenzie (un second tronçon longerait la vallée du Mackenzie et se dirigerait vers le sud à partir des nappes de gaz du delta). La société Foothills, de Calgary (Alberta), filiale de deux compagnies qui distribuent déjà le gaz naturel en Alberta et en Colombie-Britannique, proposait un gazoduc utilisant seulement le couloir de la vallée du Mackenzie (2).

Selon le projet d'Arctic Gas, le couloir du Yukon ne servirait donc



1. Thomas R. Berger, *Le Nord: terre lointaine, terre ancestrale, rapport d'enquête sur le pipe-line du Mackenzie*, Ottawa 1977.

2. Voir Canada d'aujourd'hui, avril 1977.



Le Labbe, oiseau de proie dont l'espèce serait menacée.

Le gazoduc du Nord

qu'à l'acheminement du gaz provenant de la baie Prudhoe, en Alaska (Etats-Unis), tandis que le couloir de la vallée du Mackenzie, toujours dans le même projet, servirait à la fois au transport du gaz étatsunien de l'Alaska et du gaz canadien du delta du Mackenzie. Ainsi seraient servis simultanément les deux marchés. Selon le projet Foothills, seul le gaz canadien serait acheminé par le couloir de la vallée du Mackenzie, d'où le nom de Maple Leaf donné au projet.

Deux projets écartés

M. Thomas Berger avait pour mission d'étudier les deux projets. Il a entendu trois cents spécialistes du Nord, visité toutes les localités de la vallée du Mackenzie et de l'Arctique de l'Ouest et recueilli l'opinion de plus d'un millier d'habitants.

Ses conclusions ont été sans ambiguïté. Il a rejeté de façon catégorique la construction d'un pipe-line dans le nord du Yukon, qui causerait des pertes irréparables au milieu naturel, très vulnérable aux perturbations qui accompagnent l'expansion industrielle, et il a recommandé de retarder d'au moins dix ans la construction d'un pipe-line dans la vallée du Mackenzie qui, dans l'état actuel des choses, engendrerait de graves perturbations

et compromettrait les aspirations des autochtones. C'est peut-être la première fois qu'une enquête conduite pour savoir à quelles conditions l'exploitation des richesses du Nord est possible aux moindres dommages subordonne aussi complètement cette exploitation à des impératifs écologiques et aux droits des autochtones en posant que leurs revendications sur la propriété et l'emploi de leurs terres ainsi que sur la défense de leur identité culturelle doivent être considérées comme prioritaires. C'est à une nouvelle manière de concevoir les rapports entre les populations du sud du Canada et les populations autochtones du nord que l'enquête convie l'ensemble de la communauté canadienne (3).

Les grandes compagnies qui sollicitent la construction du pipe-line, remarque le juge Berger, déclarent que le projet sera avantageux pour le Nord et pour l'ensemble de ses habitants auxquels il fournira des milliers d'emplois. Cependant, la plupart des autochtones du Nord nourrissent des craintes, qu'ils ont exprimées, quant à l'arrivée massive des travailleurs du chantier, à l'accroissement de l'alcoolisme, à la destruction de leur société, à la perturbation apportée aux terres, à la perte de leur identité comme peuple. Ils ont dit que les em-

3. Dans la région considérée, les autochtones se répartissent en Inuit (Eskimos) et Indiens (Dénés, pour la plupart).

ploiés offerts par le pipe-line ne compenseraient pas, de loin, les coûts sociaux à prévoir.

Le rapport d'enquête estime que ces craintes sont fondées. Il faut en effet reconnaître que les entreprises qui exploitent des ressources non renouvelables ont rarement créé des emplois permanents pour les populations autochtones. Promoteurs et syndicats ont d'ailleurs, dans le cas du pipe-line du Mackenzie, précisé que les autochtones du Nord n'ont pas les compétences voulues pour être employés à la construction du gazoduc et qu'on ne pourrait leur offrir que des emplois n'exigeant pas de spécialisation. En outre, une fois le pipe-line construit, deux cent cinquante personnes, pour la plupart très qualifiées, suffiront à assurer son fonctionnement. L'industrie n'apporte pas que des salaires, elle apporte aussi le chômage: alors que son économie traditionnelle, beaucoup plus vivante qu'on ne le croit généralement, minée par l'industrialisation, s'effondrera, la population autochtone, trop peu qualifiée, se trouvera "marginalisée", sans travail et sans défense. Peut-on nier, d'autre part, que la montée de l'alcoolisme, de la délinquance, de la violence et des dépenses d'assistance dans le Nord au cours des dix dernières années a été liée à l'expansion industrielle rapide qui s'est insérée dans tous les aspects de la vie sociale des autochtones? «Le problème, dit le juge Berger, ne pourra pas être réglé à coups de dollars, de travailleurs sociaux, de médecins, d'infirmières, ni même de policiers; la société industrielle envahira les terres du Nord de façon soudaine, massive et accaparante, et non de façon ordonnée et bénéfique». Le rapport estime anormal que l'avenir du Nord ne soit pas déterminé par ceux qui y vivent de façon permanente, qui y sont nés et qui y demeureront, mais par les habitants du Sud qui ne cherchent qu'à en exploiter les ressources. Trop longtemps, les populations autochtones du Nord ont été soumises à la volonté de celles du Sud, qui ont rejeté leurs institutions, leurs valeurs, leur culture. Les rapports entre les habitants du Nord et ceux du Sud doivent être révisés.

Au cours des auditions publiques que le juge a recueillies dans les



Detah, un village indien dans le Nord.

trente-cinq agglomérations de l'Arctique de l'Ouest et de la vallée du Mackenzie, les autochtones ont dit qu'ils voulaient que leurs revendications soient réglées avant la construction du gazoduc, rejetant tout règlement inspiré de ceux des traités qui jadis leur ont enlevé leurs titres fonciers. Ils veulent un accord qui reconnaîtrait leurs droits et leur donnerait une possibilité d'autodétermination dans le cadre de la constitution canadienne. Ils veulent que leurs traditions, leur expérience, leurs valeurs tiennent leur place dans la vie du pays. Si le pipe-line est approuvé avant que les revendications des autochtones soient réglées, la force d'entraînement de l'industrialisation sera telle qu'elle balayera les oppositions et rendra inopérantes les ententes qui pourraient être conclues avec les autochtones. « Il serait déloyal, lit-on dans le rapport, d'imposer un règlement qui, avant même que l'encre ait eu le temps de sécher, serait périmé. Les autochtones se rendront compte rapidement, comme ceux des Prairies il y a cent ans, au moment de l'arrivée massive des colons, que la réalité ne correspond pas aux promesses. Le rythme de l'expansion industrielle déterminera le déroulement des événements, quoi que puissent en dire le Parlement, les tribunaux, cette enquête elle-même ou qui que ce soit d'autre ». C'est pour permettre de régler les revendications des autochtones conformément à leurs vœux que l'enquête recommande de ne pas construire de pipe-line dans la vallée du Mackenzie avant dix ans au moins.

Quant à construire dans le nord du Yukon un gazoduc qui, en outre, traverserait le delta du Mackenzie, le rapport y est formellement opposé, car aux raisons d'ordre social qui viennent d'être exposées s'ajoutent des raisons d'ordre écologique.

Le nord du Yukon est une région naturelle, arctique et subarctique, habitée par d'importantes populations animales qui ne pourraient survivre aux nuisances apportées par la construction d'un gazoduc et l'ouverture d'un couloir de transport d'énergie. Le rapport Berger rappelle que la harde de caribous de la Porcupine, qui compte quelque cent mille bêtes, l'une des dernières grandes hardes de l'Amérique du Nord, habite tout le nord du Yukon et une partie de l'Alaska; que la plaine côtière du Yukon et les plaines Old-Crow constituent des habitats essentiels pour des centaines de milliers d'oiseaux aquatiques migrateurs qui y viennent l'été et en automne. Cet écosystème unique, qui a pu survivre en raison du caractère inaccessible de la contrée, ne résisterait pas aux perturbations qu'apporterait l'expansion industrielle: la harde de caribous serait décimée en quelques années et il en serait de même pour les populations d'oiseaux migrateurs et d'oiseaux de mer qui habitent la côte.

Le delta du Mackenzie serait tout aussi vulnérable que le nord du Yukon aux nuisances créées par la construction d'un pipe-line qui le traverserait, venant de l'Alaska et du nord du Yukon, pour rejoindre le tronçon de la vallée du Mackenzie, comme

cela est proposé dans le projet d'Arctic Gas. En effet, la région du delta et de la mer de Beaufort possède un écosystème fragile où la faune est la ressource première des autochtones. Les cinq mille bélugas de la mer de Beaufort, en particulier, qui viennent chaque été mettre bas dans les eaux voisines du delta, seraient détruits.

Les recommandations négatives du juge Berger s'appuient enfin sur des considérations techniques qui, comme celles d'ordre sociologique, visent également les deux projets. L'auteur du rapport doute en effet, jusqu'à plus ample informé, qu'Arctic Gas et Foothills aient mis au point, en dépit de leurs affirmations optimistes, une technologie capable de régler la question du soulèvement du sol par le gel. L'une et l'autre société se propose d'enfouir le pipe-line et de refroidir le gaz afin de ne pas faire fondre le pergélisol autour de la canalisation (4). Mais, dans les zones à pergélisol discontinu et sous les cours d'eau, le gaz réfrigéré fera geler la terre, ce qui pourra provoquer un soulèvement du sol et même causer des avaries au pipe-line. Or il apparaît que les deux promoteurs ont bien du mal à résoudre le problème, modifiant sans cesse leur technique de limitation du soulèvement. Le rapporteur reconnaît qu'une solution satisfaisante sera peut-être trouvée, mais il estime de son devoir d'appeler l'attention sur les effets de la construction, de l'exploitation, de l'entretien et de la réparation d'un

4. Pergélisol (équivalent de l'anglais permafrost): sol gelé en permanence.

Le gazoduc du Nord

gazoduc réfrigéré et enfoui qui doit être protégé contre le soulèvement du sol dû au gel.

La route de l'Alaska

A la suite des recommandations négatives du rapport Berger, Arctic Gas ayant retiré son projet et celui de



M. Thomas Berger, auteur du rapport sur le gazoduc de la vallée du Mackenzie.

la vallée du Mackenzie ayant été pratiquement abandonné, l'attention s'est reportée sur un autre projet, qui permettrait d'acheminer le gaz naturel de l'Alaska vers les marchés américains du sud en suivant le tracé de l'oléoduc construit par les Américains jusqu'à Fairbanks (Alaska), puis en traversant, au Canada, le sud du Yukon, la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'extrême sud-ouest de la Saskatchewan. Ce tracé a été proposé au Canada par le groupe Foothills (Yukon) et aux Etats-Unis par la société Alcan Pipeline. Dans le premier volume de son rapport, dont nous avons rendu compte, le juge Berger avait fait des réserves, mais il admettait que le projet ne présentait pas les inconvénients qui l'avaient conduit à repousser les autres tracés. L'acheminement du gaz canadien depuis le delta du Mackenzie n'étant plus assuré, puisque le nouveau tracé permettrait seulement de transporter le gaz américain de l'Alaska vers les marchés du sud, le groupe Foothills (Yukon) indiquait, en février dernier, la

possibilité de construire une bretelle qui suivrait, à partir de Dawson (Yukon) la route Dempster jusqu'au delta du Mackenzie.

Cette dernière proposition devait susciter les réserves de l'enquête Berger, en raison de la menace que la construction de la dérivation constituerait pour la harde de caribous de Porcupine, comme aussi les réserves de la commission présidée par M. Lysyk, de l'université de Colombie-Britannique, constituée par le gouvernement canadien en avril dernier pour évaluer l'impact socio-économique du projet. Celle-ci recommandait de retarder de cinq ans la construction de l'embranchement pour permettre un supplément d'études et de ne commencer la construction du gazoduc qu'en 1981 pour régler les revendications territoriales des Indiens. Elle souscrivait d'autre part à la proposition Berger de mettre en place un organisme unique de contrôle chargé de surveiller la construction de pipe-lines dans l'Arctique canadien sous tous ses aspects: sociaux, économiques, techniques, écologiques.

L'Office canadien de l'énergie, également consulté, faisait savoir qu'il était favorable au tracé du gazoduc le long de la route de l'Alaska, avec certains aménagements destinés notamment à faciliter la construction de la bretelle de raccordement du delta du Mackenzie. De son côté, le ministre canadien de l'énergie, des mines et des ressources insistait, au cours d'un débat à la Chambre des communes, sur la nécessité pour le Canada de se doter d'un approvisionnement à long terme en gaz naturel afin de réduire la dépendance du pays à l'égard du pétrole importé, déclarant que le Canada devrait obtenir un accès à ses gisements de l'Arctique avant 1985, ce qui traduisait le souci du gouvernement d'avoir accès au gaz du delta du Mackenzie à travers un projet destiné, dans l'immédiat, à satisfaire les seuls besoins américains.

Après trois semaines de conversations entre négociateurs canadiens et

américains, un accord a été conclu sur le projet, au mois de septembre dernier, étant entendu qu'il faut se garder de voir dans cet accord entre les deux pays l'amorce d'une politique "continentale" de l'énergie. Le Canada, qui a intérêt, à moyen terme, à une association, mais qui n'était pas demandeur, avait subordonné son accord à certaines conditions.

Les négociateurs canadiens n'ont pas obtenu que le tracé du gazoduc passe par Dawson (Yukon) pour faciliter la construction d'une dérivation



Harde de caribous dans le Nord.

vers le delta du Mackenzie, les Américains estimant que le détour aurait accru à l'excès la dépense, mais ces derniers ont accepté de financer un raccordement Dawson-Whitehorse (Territoires du nord-ouest) à condition que les frais de construction du gazoduc principal ne dépassent pas de plus de 35 p. 100 le devis initial de 10 milliards de dollars. Il reviendrait aux Canadiens de financer la construction d'un gazoduc entre Dawson et le delta du Mackenzie. Les Canadiens avaient également essayé d'obtenir, avant le début des travaux, le versement par les compagnies concernées (le projet relève entièrement de l'entreprise privée) de 200 millions de dollars de dédommagement aux populations du Yukon. Les Américains n'ont pas accepté cette proposition, qui a suscité aux Etats-Unis beaucoup de commentaires, mais il est prévu que le Yukon, territoire canadien, percevra une taxe foncière équivalant à quelque 30 millions de dollars par an, ce qui devrait procurer au territoire 1 milliard de dollars au cours de la durée d'utilisation du gazoduc.

La pose du premier conduit ne commencera qu'en 1981 pour permettre aux autorités canadiennes de régler les revendications territoriales des autochtones du Yukon avant l'ouverture des travaux. ■



« J. A. Martin, photographe »

Vues intimistes sur l'itinéraire d'un couple



« J.A. Martin, photographe », film de Jean Beaudin interprété par Monique Mercure et Marcel Sabourin, a été l'une des heureuses surprises du dernier festival international de Cannes. Tout en nuances, tissé de menues notations patientes et étonnamment justes, ce film intimiste et sensible, construit comme une suite d'instantanés, a révélé au public européen un réalisateur presque inconnu et une interprète magnifique. Le talent de Monique Mercure a été consacré par le jury, qui a décerné à l'actrice le premier prix d'interprétation (1).

L'épaisseur du silence

Une grande demeure dans le Québec rural de la fin du siècle dernier ou le début de celui-ci. Nous voyons un homme aux gestes lents, enfermé dans sa tour d'ivoire, qui développe les photos de ses clients dans sa chambre noire. Le jeu des éclairages, la

lenteur du rythme, la précision des gestes professionnels nous font d'emblée sentir la nature de Joseph-Albert Martin, artisan photographe, que sa femme appelle « J.A. » C'est un homme taciturne, sérieux, tout entier à son métier, prisonnier de ses habitudes, n'acceptant de voir que ce qui ne trouble pas l'ordre de sa vie, qu'il n'a aucune envie de remettre en question. Marié depuis quinze ans à une femme qu'il a, dans les premiers temps, beaucoup aimée, père de cinq enfants remuants qui le fatiguent, englué dans la routine quotidienne, il en est venu à presque oublier la présence de sa femme, Rose-Aimée, toute frémissante pourtant de sensibilité.

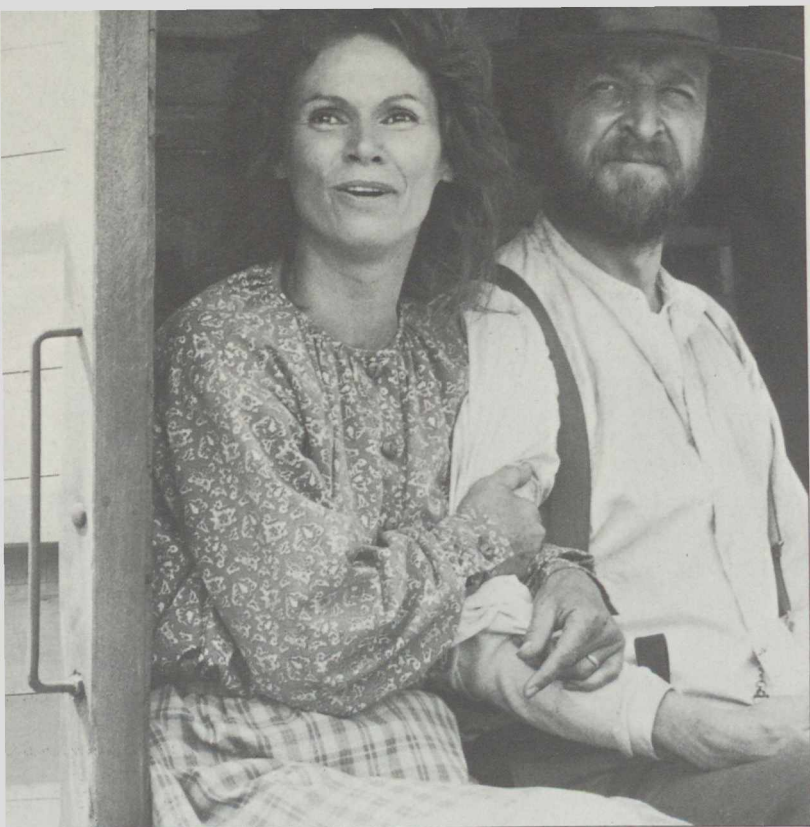
Nous la voyons, elle, à son tour : le repas, la lessive, les enfants, le pliage des draps avec une belle-mère pincée, farouche gardienne des traditions, le coucher des enfants, chaque chose à sa place, chaque chose ordonnée, comme elle doit être faite. Une tâche acca-

blante qu'elle assume avec courage, avec tendresse et compréhension lorsqu'il s'agit des enfants, mais qui la confine et l'opprime. De fugitifs regards vers la fenêtre du jardin révèlent son désir de sortir de ce petit monde clos; un court arrêt méditatif, les mains dans le baquet pendant qu'elle lave le sol, trahit son intense besoin de vivre; un geste timide vers son mari témoigne de ses efforts pour briser un silence qui l'étouffe et de son désir secret de renouer le contact avec l'homme qu'elle aime encore, de réveiller son cœur et son corps.

Alors elle se dit que, si elle essayait de briser la routine familiale et conju-



1. Produit par l'Office national du film du Canada, « J.A. Martin, photographe » est le premier long métrage important du jeune réalisateur Jean Beaudin. Après avoir travaillé avec Norman McLaren, Beaudin a réalisé des films pédagogiques, puis des courts métrages. En 1976, il a participé, sous la direction de Jean-Claude Labrecque, à la réalisation du film officiel des Jeux olympiques de Montréal.



◀ Monique Mercure et Marcel Sabourin.

▲ Avec Jean Beaudin, réalisateur, au cours du tournage.

« J.A. Martin, photographe »

gale, le temps d'accompagner « J.A. » dans la tournée professionnelle de cinq semaines qu'il effectue seul chaque année, elle l'inciterait peut-être à s'ouvrir, elle parviendrait peut-être à rétablir le dialogue et qui sait si l'amour d'antan ne renaîtrait pas? Son projet dérange son mari, choque sa belle-mère, suscite les critiques jalouses des voisines. Contre vents et marées, sa décision est prise. Elle s'entête. Elle exige d'accompagner son mari dans son voyage, parce qu'elle garde confusément l'espoir qu'elle pourra empêcher la force des choses d'écraser la vie qui est en elle, parce qu'elle se rebelle contre l'effritement d'un amour vrai.

Au cœur des choses

C'est ce voyage que raconte le film, en une succession de séquences réalisées avec un soin extrême souvent dans de très beaux paysages. La photographie est admirable sans jamais tomber dans l'esthétisme. Car Jean Beaudin ne filme pas en partant des paysages, des faits, des événements, il part de l'intérieur de ses personnages,

de ce qu'ils ressentent. Il va de l'intérieur vers l'extérieur au lieu de partir d'une situation extérieure dans laquelle il ferait entrer ses personnages. Aussi, plus important que les paysa-



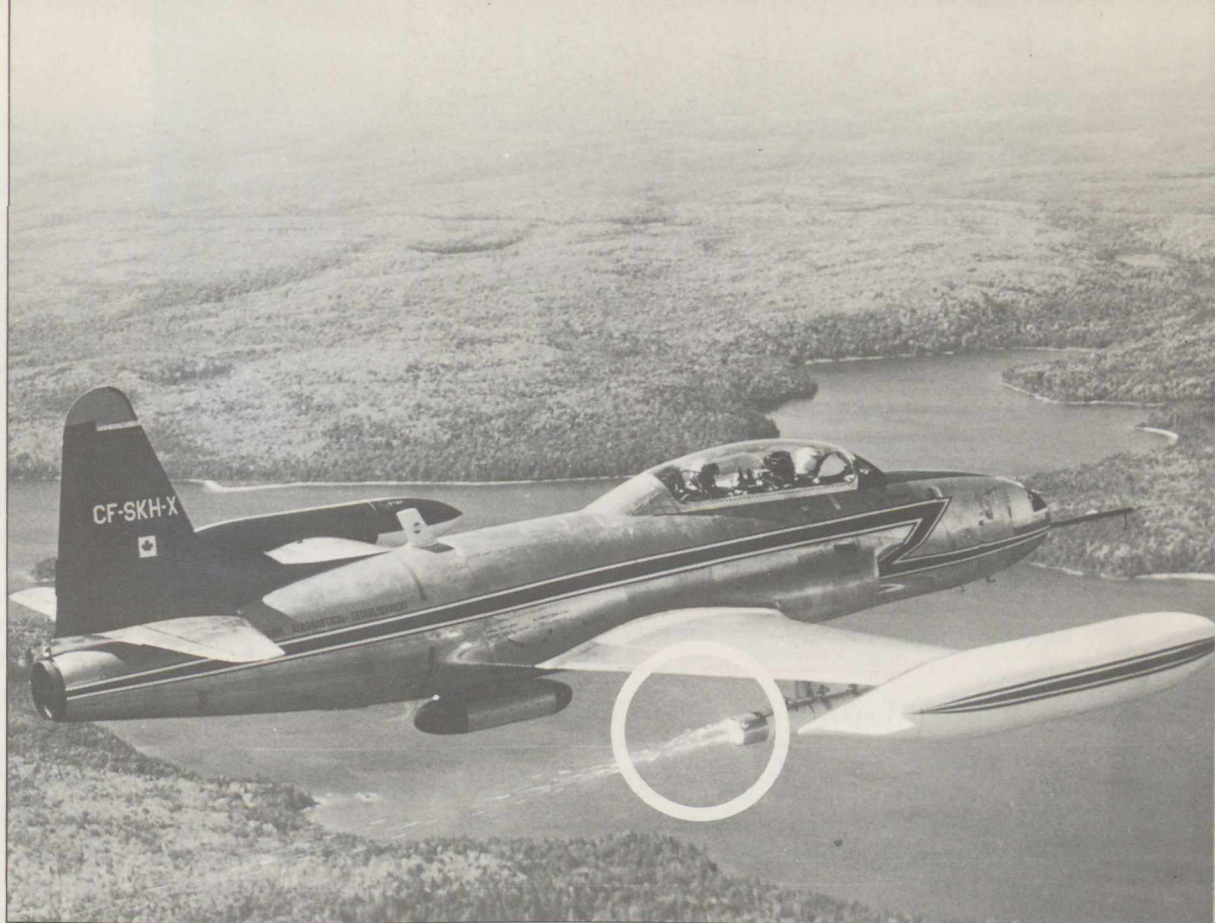
Monique Mercure a reçu le premier prix d'interprétation féminine au festival de Cannes 1977 pour son interprétation du rôle principal du film de Jean Beaudin « J.A. Martin, photographe ». Née à Montréal, Monique Mercure a d'abord fait des études musicales, puis elle s'est dirigée vers le théâtre, jouant notamment Tennessee Williams, Molière, Claudel, Peter Shaffer, Strindberg, Jean Genêt, sans oublier « les Belles-sœurs » (pièce en joul, parler populaire québécois) de Michel Tremblay. Tout en poursuivant sa carrière théâtrale, elle s'est tournée, il y a une dizaine d'années, vers le cinéma. Elle a joué dans une quinzaine de films canadiens.

ges dont Rose-Aimée s'enchant, plus important même que les gens qu'elle rencontre, avec leurs plaisirs ou leur misère, est l'itinéraire intérieur que les époux suivent côte à côte, l'évolution qui se fait jour au

cours des étapes. Libérés de l'oppression d'un milieu étroit et des contraintes familiales, seuls en face l'un de l'autre, vivant ensemble des événements inhabituels, les époux se redécouvrent à travers des émotions communes, des disputes, des retrouvailles. J.A., muré dans son mécontentement au début du voyage, s'anime lentement au contact d'une épouse vivante, spontanée, sensible, qui sait ce qui compte, la nature, les enfants, l'amour, la vie, et il réapprend peu à peu à voir, à s'étonner, à sourire, à communiquer. Film sans bavardage, sans dissertation, sans leçons. Les deux interprètes ne commentent pas leurs sentiments. Le refus s'exprime par l'obstination dans le silence, la tendresse par l'éclair d'un regard, non par des mots. Des petites touches significatives qui en disent plus que des discours sur ce que les personnages ressentent au plus profond d'eux-mêmes.

« J.A. Martin, photographe », dit Monique Mercure, est « un film sur la condition de la femme, sur le rôle des enfants, sur le couple, l'amour; c'est surtout un film de subtilités et de demi-teintes, un film qui n'éclabousse pas ». C'est en effet la sensibilité, la délicatesse des touches, la finesse des notations, l'expression des nuances, la simplicité et la retenue qui font sa qualité et son charme. ■

recherches



Mission d'essai du T-33
du Conseil national de recherches.
Dans le cercle,
trainée lumineuse
laissée par la projection
de particules d'iodure d'argent.

Contre les incendies de forêt

*Pourra-t-on noyer les grands feux
en ensemençant les nuages?*



Tous les ans, au Canada, quelque huit mille incendies détruisent en moyenne huit cent dix mille hectares de forêt, ce qui entraîne, au bas mot, une perte de 25 millions de dollars. En outre, la lutte contre les incendies de forêt coûte au pays une moyenne de 50 millions de dollars par an pour prévenir le feu et de 20 à 25 millions pour le combattre.

Si les méthodes classiques sont efficaces pour maîtriser les feux qui embrasent des superficies forestières restreintes, elles ne peuvent pas venir à bout d'incendies de grande étendue qui brûlent parfois pendant quinze jours ou trois semaines, jusqu'à ce que la pluie vienne y mettre fin. C'est que la moindre averse répand 5 millions de litres d'eau en vingt minutes alors qu'un avion-citerne ne peut en emporter que 3 600 litres à chaque rotation. Or les incendies classés «de grande étendue» (au moins deux cents hectares) ravagent au Canada

90 p. 100 de la superficie totale des forêts brûlées bien qu'ils ne comptent que pour 2 p. 100 de tous les incendies de forêt.

On comprend, dans ces conditions, que le gouvernement canadien ait lancé en 1973 un programme de recherche sur les possibilités de déclencher des averses au-dessus des grands incendies de forêt en ensemençant des nuages du type cumulus (1). Dans le cadre de ce projet, des opérations d'ensemencement ont débuté pendant l'été 1975 dans la région de Yellowknife (Territoires du nord-ouest). Elles se poursuivront, chaque été, pendant plusieurs années. La plus récente série d'essais a eu lieu aux mois de mai et juin 1977 dans la région de Thunder-Bay (Ontario). Les expériences visent à déterminer si les méthodes d'ensemencement des nuages sont capables de déclencher des précipitations suffisantes pour lutter efficacement contre les grands feux de

forêt et s'il est possible de faire tomber exactement sur la cible visée la pluie provenant d'un nuage ensemençé.

Le processus

Les premières expériences canadiennes d'ensemencement remontent à 1948. On se servait alors de dioxyde de carbone comme agent d'ensemencement. Les conclusions qui ont été tirées de ces expériences demeurent valables dans l'ensemble, mais très peu des expériences conduites depuis cette époque jusqu'à ces dernières années ont été considérées comme probantes par les chercheurs. Il est en effet nécessaire, pour qu'une preuve d'efficacité de la technique soit vrai-

1. Confiée au Conseil national de recherches, l'étude a été lancée à l'occasion d'échanges entre spécialistes de la lutte contre les incendies de forêt de l'Union soviétique et du Canada. Comme les Canadiens, les Soviétiques ont en effet à faire face à des incendies d'une ampleur telle qu'ils ne peuvent pas être maîtrisés.



Mission d'ensemencement: l'appareil se dirige vers le sommet d'un cumulus.

Contre les incendies de forêt

ment apportée, d'étudier un même nuage avant et après l'opération d'ensemencement. Une telle observation est très difficile à effectuer en raison des processus complexes, instables et transitoires qui interviennent en haute atmosphère dans la formation des nuages. Ce n'est qu'au cours des dernières années qu'elle a été rendue possible grâce au perfectionnement des outils de recherche.

Le processus de formation d'un cumulus est assez bien connu. Ces nuages, qui ressemblent à des choux-fleurs empilés les uns sur les autres et sont très souvent générateurs de pluie, se forment comme des bulles d'air chaud qui s'élèvent rapidement dans l'atmosphère, se dilatent et se refroidissent en prenant de l'altitude, de sorte que la vapeur d'eau que ces bulles contiennent se condense en une multitude de gouttelettes microscopiques. Ces gouttelettes se précipitent en quantité telle dans le courant ascendant qu'elles donnent naissance à un nuage; celui-ci évolue, au cours du processus, en magnifiques volutes. Le nuage peut continuer à se développer pour atteindre des zones où les températures sont très inférieures au point de congélation, mais l'eau ne gèlera pas avant de rencontrer de toutes petites particules solides qui serviront de noyaux, ou "semences", sur lesquels des cristaux de glace se formeront. Les cristaux ainsi constitués, attirant la vapeur d'eau à une vitesse croissante, se développent rapidement et tombent à

l'intérieur du nuage. Si celui-ci est assez épais, chaque particule capte des milliers de gouttelettes au cours de sa chute jusqu'à ce qu'elle tombe sous forme de neige ou de grêle, ou encore, si elle fond en traversant des couches chaudes, sous forme de pluie. Finalement, son énergie s'étant



Tous les ans, entre le mois de mai et le mois d'août, les forêts canadiennes sont victimes de quelque huit mille incendies. D'après les statistiques, 0,5 p. 100 d'entre eux s'étendent sur plus de 4000 hectares, mais ils dévastent à eux seuls 70 p. 100 de la superficie totale des forêts sinitrées. Les activités des hommes sont responsables de près des trois quarts des incendies de forêt, la foudre d'un peu plus du quart. Difficiles à déceler et plus encore à combattre, les feux allumés par la foudre sont cependant à l'origine de la majeure partie des destructions.

dissipée et sa température ayant rejoint celle du milieu, le nuage meurt.

L'objectif de l'ensemencement est d'accroître le nombre des noyaux sur lesquelles les cristaux de glace peuvent se former et de provoquer ainsi une précipitation. C'est un mécanisme naturel qui engendre la pluie, mais son amorce est artificielle.

Trois avions

Les expériences effectuées dans le cadre du projet fédéral sont des expériences d'ensemencement par voie aérienne. L'avion permet seul, en effet, d'utiliser avec précision l'agent

d'ensemencement au moment et à l'endroit voulu. On emploie maintenant l'iodure d'argent, dont les minuscules cristaux ont une forme semblable à celle des cristaux de glace.

Trois avions, un Twin-Otter, un Beechcraft et un avion à réaction T-33, participent à la recherche, chacun ayant à effectuer un travail bien déterminé. Quand un cumulus est repéré, le Twin-Otter prend l'air et décrit un X dans le nuage pour mesurer et enregistrer ses propriétés physiques. Il est muni, en particulier, de sondes laser qui dénombrent et classent selon leur taille les particules de glace et les gouttelettes; de dispositifs qui prélèvent des particules en vue de leur étude au sol; d'un système de navigation très élaboré qui détermine et enregistre la position relative du nuage et de l'avion.

Le Beechcraft prend position sous le nuage pour détecter toute apparition de pluie à ce niveau. Il relève les conditions qui y règnent à l'aide d'une sonde laser permettant de déterminer le nombre et la taille des gouttelettes d'eau. Quelques minutes après, le T-33 traverse à grande vitesse le sommet du nuage et des pièces d'artifice attachées à ses ailes libèrent une cascade d'iodure d'argent. Équipé pour la recherche atmosphérique, il enregistre la température et la turbulence au sommet du nuage avant et après l'ensemencement. Pour suivre le nuage, il a recours au même système de navigation que le Twin-Otter.

En vingt minutes, si tout va bien, les occupants du T-33 constatent que l'accroissement de la brume au sommet du nuage réduit la visibilité; les instruments placés à bord du Twin-Otter enregistrent des cristaux de glace de plus en plus gros et de plus en plus nombreux; le pilote du Beechcraft voit la pluie ruisseler sur son pare-brise. Cinq à cinquante millions de litre d'eau vont arroser tout ce qui se trouve sous le nuage.

L'avenir

Bien que les résultats obtenus au cours des derniers étés soient assez encourageants, il est trop tôt pour tirer des conclusions assurées sur la possibilité d'éteindre, au moyen de l'ensemencement des nuages, les grands incendies qui ravagent les forêts canadiennes.

Il ne faut pas non plus verser dans l'utopie: le déclenchement artificiel de la pluie pour noyer les forêts en feu ne doit pas être considéré comme la panacée, ne serait-ce que parce qu'il dépend d'abord de la présence de nuages appropriés à l'endroit voulu. De plus, il n'est pas encore certain, même si cela paraît maintenant probable, que l'on puisse faire crever à volonté un nuage de façon à lui faire décharger de la pluie juste au point fixé. Enfin, il est généralement admis

que le déclenchement de la pluie par ensemencement de nuages ne pourrait venir à bout de plus de 42 p. 100 des surfaces forestières brûlées au Canada au cours d'une année moyenne.

Même dans ces limites, cependant, la méthode permettrait de faire des économies substantielles (prévention des pertes provoquées par le feu et réduction des frais engagés pour le combattre), cela d'autant plus que le déclenchement artificiel de la pluie par ensemencement est d'un faible

coût. Autre avantage, et non des moindres dans un pays aussi vaste que le Canada: il ne serait plus impossible d'éteindre les grands incendies qui se propagent dans des territoires inaccessibles ou tout à fait isolés. Il ne paraît plus déraisonnable d'imaginer que, dans un proche avenir, tout grand incendie de forêt pourra être éteint n'importe où au Canada lorsqu'un cumulus, s'appêtant à passer à la verticale, aura été "traité" à l'aide d'un avion rapide. ■

patrimoine

La protection des biens culturels



Comme cent trente pays le font déjà, le Canada s'est enfin résolu à protéger par des lois ce qui fait partie de son "trésor national". C'est qu'il a déjà perdu des biens culturels de grande valeur — en particulier des objets ethnographiques et des œuvres d'art des populations indiennes et inuit, qui ont pris le chemin des musées d'Europe ou d'Amérique et des collections étrangères — faute d'avoir institué un contrôle des exportations.

Entrée en vigueur en septembre dernier, la loi sur «l'exportation et l'importation des biens culturels» ne se propose pas de régir la circulation et le commerce des œuvres d'art, mais d'assurer la conservation au Canada des pièces de valeur de son patrimoine artistique, culturel, historique. Un ensemble de dispositions ont été mises en place à cet effet, inspirées des principes suivants: il doit être possible de conserver au Canada les objets les plus précieux du patrimoine national; le propriétaire d'un tel objet ne doit pas être pénalisé pour la seule raison qu'il désire vendre à l'étranger; le système de contrôle instauré pour favoriser la propriété canadienne doit être librement accepté et volontairement appliqué par les particuliers et par les marchands; le dispo-

sitif doit offrir de réels avantages aux intéressés; l'implantation de biens culturels au Canada doit respecter les lois des autres pays (1). Le projet de loi avait fait l'objet, avant son adoption par le Parlement, de consultations avec les gouvernement provinciaux et les représentants des professionnels.

Le système de contrôle repose sur une nomenclature, document qui permet de définir avec précision les catégories de biens auxquels s'appliquent les règlements. En sont exclus les objets ayant moins de cinquante ans d'âge ou dont l'auteur est vivant et, s'il s'agit de biens dont l'origine n'est pas canadienne, les objets qui sont restés moins de trente-cinq ans au Canada.

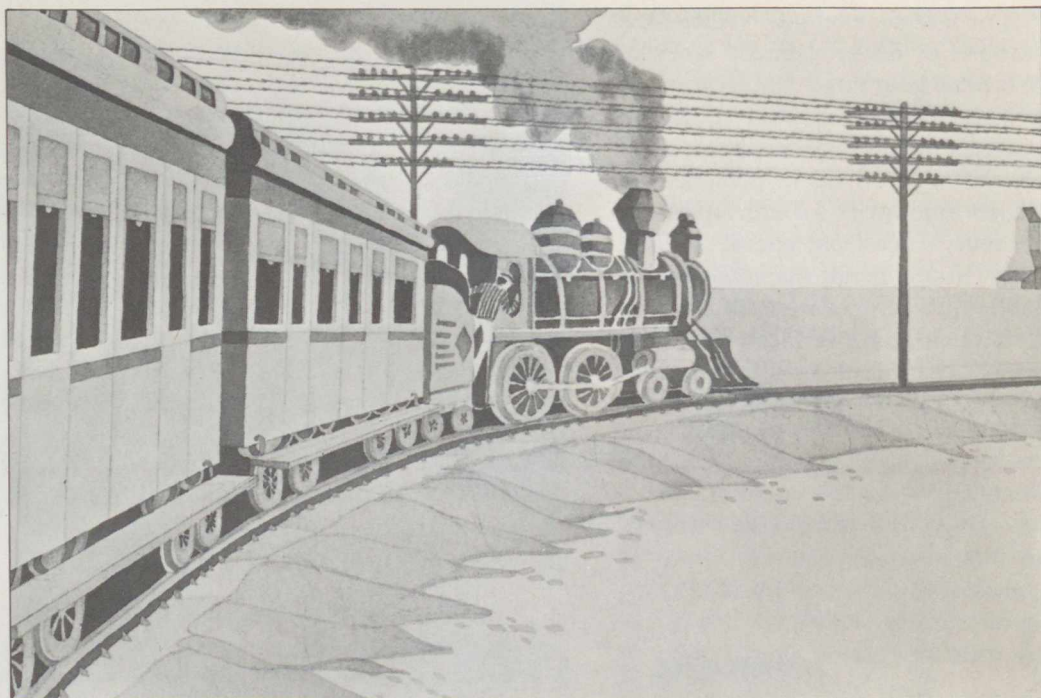
Le détenteur d'un objet d'art soumis au contrôle doit, avant de le vendre à l'étranger, demander une licence d'exportation aux douanes canadiennes. Celles-ci transmettent la demande à un expert, qui applique les critères définis par la loi pour juger de l'intérêt de l'objet. S'il accorde la licence, il en avertit aussitôt les douanes, qui délivrent le permis; s'il la refuse, le propriétaire de l'objet peut, soit essayer de le vendre au Canada, soit en appeler à une «commission d'examen» (2). Celle-ci revoit la décision de l'expert. Dans le cas où, rete-

nant l'objet comme trésor national, elle confirme cette décision, la commission fixe un délai n'excédant pas six mois dans les limites duquel une institution ou un particulier canadiens peuvent faire une offre sur la base d'un prix accepté par les parties ou selon un «juste montant». Ce «juste montant» est fixé par la commission suivant des règles précises. A l'expiration du délai, la commission donne l'ordre d'accorder la licence s'il n'y a pas eu d'offre.

Pour favoriser l'achat des biens culturels par des établissements publics canadiens, la loi autorise le secrétariat d'Etat à leur accorder des prêts et des subventions. Pour encourager les détenteurs de biens culturels à les vendre à des institutions ou à des ressortissants canadiens, elle prévoit des stimulants d'ordre fiscal. Il serait souhaitable, selon le gouvernement fédéral, que les provinces prennent des mesures du même ordre. ■

1. La loi ne donne pas seulement au Canada le moyen de garder les biens considérés comme des trésors nationaux, elle interdit l'importation de biens culturels exportés illégalement d'un Etat étranger et elle en facilite la restitution lorsque ledit Etat et le Canada sont liés par un accord.

2. Les membres de la Commission d'examen des exportations de biens culturels sont nommés par le secrétaire d'Etat du Canada, ministre dont les attributions comportent notamment l'administration des musées nationaux.



Le Prairie Dog Central

Un vrai train qui fait de la fumée



S'il se trouve que vous séjournez quelque temps à Winnipeg, capitale du Manitoba, que vous soyez curieux ou amoureux du passé ou simplement sensible au charme désuet d'une époque révolue, ne manquez pas de prendre le Prairie Dog Central. C'est un vieux train à vapeur, dont la locomotive, construite en 1882 et restaurée, fonctionne au charbon comme autrefois et fait de la vraie fumée. A la fin du siècle dernier, le train conduisait les habitants de Winnipeg qui cherchaient à fuir la canicule vers les plages du lac Winnipeg et de Grand-Marais. Aujourd'hui, il vous conduira, dans une ambiance délicieusement démodée, de Winnipeg à Grosse-Isle.

1. Il ne resterait plus au Canada qu'un millier de chiens de prairie à queue noire. Une société protectrice s'est constituée pour préserver l'espèce qui, à l'instar de la locomotive à vapeur, est en voie de disparition.

2. Le centenaire de la Confédération canadienne, en 1967, a été marqué par un grand nombre de manifestations, en particulier l'exposition universelle de Montréal.

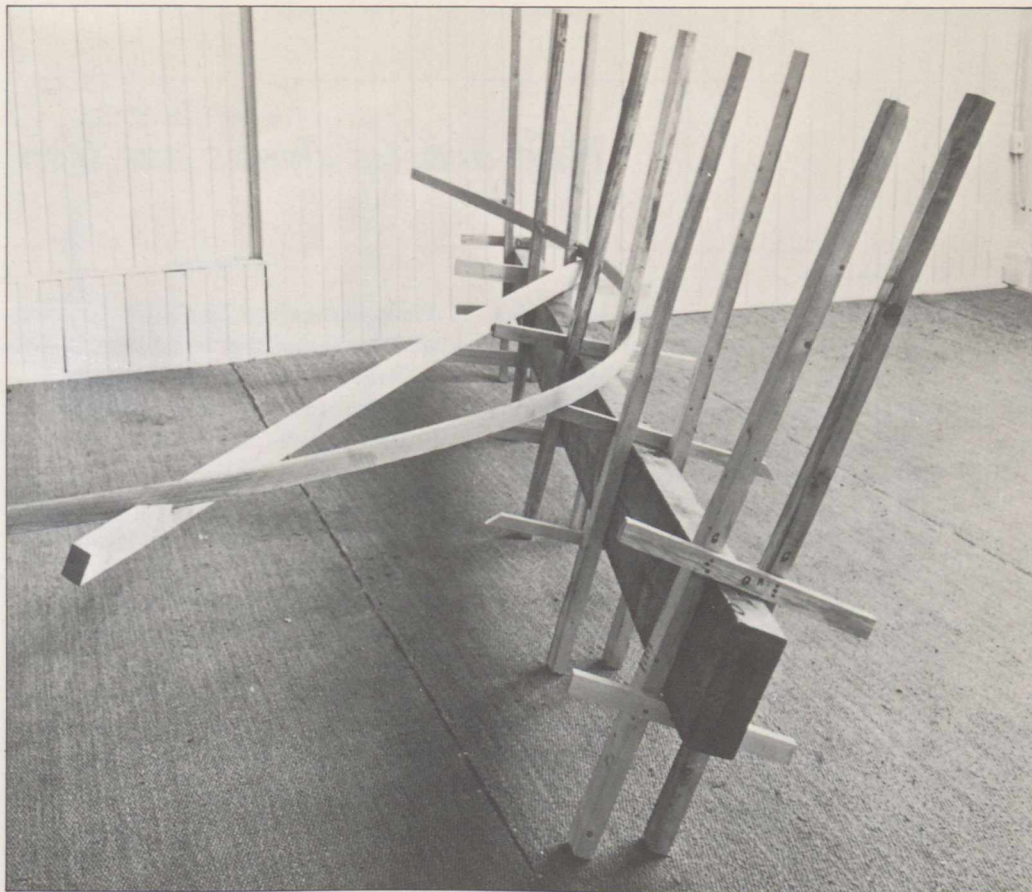
Les quatre wagons et le fourgon de queue sont en bois. L'intérieur des wagons, en beau chêne, noyer et acajou fin de siècle, fera d'autant plus vos délices que les sièges, bien que rustiques, sont confortables et que vous trouverez un buffet à bord si la faim se met à vous tenailler.

Le Prairie Dog Central tire son nom du "Black-tailed Prairie Dog", le Chien de prairie à queue noire, un rongeur qui, à la manière du chien, s'assoit, aboie et remue la queue de plaisir. L'espèce se multiplia tellement, il y a une centaine d'années, à l'arrivée des colons au Manitoba, que ceux-ci tentèrent de l'exterminer parce que le bétail trébuchait sur les innombrables entrées de terrier ou parce qu'ils craignaient la destruction de leurs herbages: son nom revit dans une locomotive d'époque (1).

Le train est exploité par la Vintage Locomotive Society, association sans but lucratif créée en 1967 pour pré-

server et restaurer les vieux chemins de fer à vapeur du pays, qui font partie de l'histoire pionnière du Canada. Garé à la Pointe-du-Bois, dans le Manitoba, le train fut amené à Winnipeg en 1967, mais ce n'est qu'en 1970 qu'il fut conduit dans les ateliers du Canadien National pour y être réparé et restauré grâce à une aide financière donnée par l'Etat dans le cadre des manifestations du centenaire (2). «Numéro 3», la locomotive qui tire le train, a fait son premier voyage officiel le 1er juillet 1970 pour conduire de Winnipeg à Lower-Garry le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, ainsi que les membres de son gouvernement et ceux du gouvernement provincial du Manitoba. Depuis, elle emmène en excursion des enfants fascinés et ravis et des touristes désireux d'oublier la vitesse, l'uniformité et la productivité dans un vieux train d'une époque révolue, qui ronfle et qui fait de la fumée. ■

Jean-Serge Champagne
Sculpture. Sans titre n° 9 (1976)



Huit artistes choisis par trois critiques

En marge de la dixième Biennale



Invités à présenter au Centre culturel canadien de Paris un panorama des tendances actuelles de la peinture canadienne dans le cadre des manifestations annexes de la dixième Biennale de Paris, trois critiques d'art canadiens, Georges Bogardi, Gilles Toupin et Normand Thiérou, ont choisi les œuvres de huit artistes: Bolduc, Champagne, Craven, Gervais, Goodwin, Poulin, Reid et Whittome (1). Choix intéressant, mais nécessairement partiel et partial puisqu'il fallait ne retenir que huit artistes parmi beaucoup d'autres également valables.

La marque du temps

La fuite du temps hante Betty Goodwin et Raymond Gervais. La première nous livre des objets qui ont vécu – vestes, vieux gilets, bâches – avec leurs plis, leurs rapiécages, leurs déchirures, dans un sorte de recher-

che intimiste du temps perdu. Ici, c'est une bâche de camion usagée parsemée de pièces cousues comme des rustines et accompagnée de ses cordages. C'est encore la marque du temps qui s'inscrit sur *Tomb Door*, (graphite sur papier), sans parvenir cependant à la détruire tout à fait. La mémoire retrouve toujours quelque chose derrière l'objet le plus fané.

Avec son installation audio-visuelle intitulée *Déjà là 1976/1977*, qui «se transforme elle-même progressivement en cours d'exposition», Raymond Gervais matérialise en quelque sorte le passage du temps. Sur une petite table sont disposés treize métronomes à pile dont les pulsations rythmiques cessent l'une après l'autre de se faire entendre, les piles n'étant pas de même durée. Sur une autre table, un album avec photos et texte à l'appui retrace la généalogie de l'artiste et le déroulement de sa vie; on y trouve aussi un transistor, une

petite horloge, un vieux saxophone, un bouquet de fleurs, témoins de l'écoulement du temps, puisque le volume sonore du transistor diminue avec l'épuisement des piles, puisque l'horloge s'arrête si elle n'est pas remontée et que les fleurs se fanent. Mais c'est moins à retrouver le temps perdu que Raymond Gervais s'attache qu'à souligner le changement des choses et l'éphémère de leur vie.

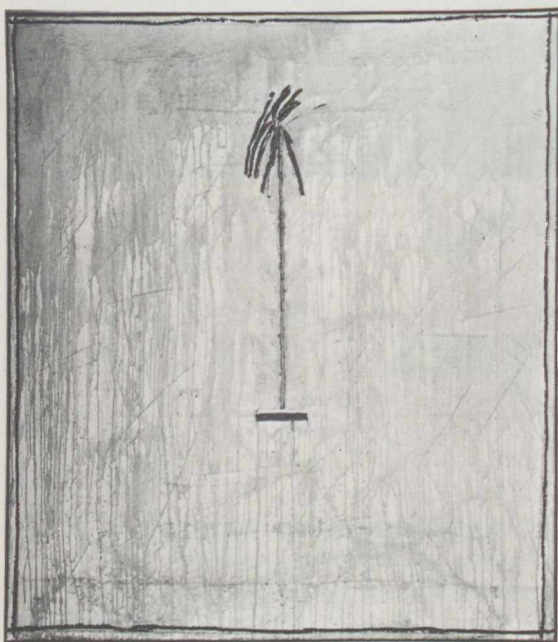
De faux lyriques

Les tableaux de David Craven ne procèdent pas d'une attitude lyrique ou spontanée, mais plutôt de ce que l'on a appelé la "peinture fondamentale". Dans les œuvres de Craven, antérieures à celles que présentent «Tendances actuelles», la surface de la toile était balayée à grands gestes en

1. L'exposition «Tendances actuelles» a eu lieu au Centre culturel canadien aux mois de septembre et d'octobre derniers.

Huit artistes choisis par trois critiques

forme de boucle, qui n'étaient en rien limités par les dimensions du tableau. Les œuvres qui figurent à l'exposition sont moins larges, mais plus disciplinées, plus rigoureuses, plus construites. La peinture acrylique noire, rendue onctueuse et légèrement chatoyante par l'addition d'une gouache métallique (*Pavan; Cross Cut*), est balayée sur la toile par un racloir qui, dans son mouvement, dégage partiellement le fond blanc, tandis que les



David Bolduc
Chi (1977)

dents dont l'instrument est pourvu à chacune de ses extrémités mordent le support en creusant des lignes blanches, nettes, profondes et continues qui révèlent et soulignent le geste. C'est le procédé lui-même qui devient le sujet de l'œuvre. Il en résulte une sorte de composition ou plutôt de structure gestuelle laissant apparaître dans un espace limité une figure centrale qui s'inscrit dans un ensemble de lignes géométriques, ces lignes déterminant par leur interférence une suite dynamique de plans articulés et complexes. Deux beaux tryptiques, *Pace*, sur fond blanc, et *Sans titre*, sur fond ocre-brun, rendent très éviden-

tes la dynamique des lignes (des diagonales surtout) et la rigueur du graphisme.

David Bolduc fait partie de ces jeunes artistes torontois qui ont été influencés par les théories du critique Clement Greenberg, lequel rejette toute notion d'espace illusionniste et insiste sur le fait que le tableau est une surface plane. La recherche de Bolduc est avant tout formelle. Son champ d'investigation est la relation entre la figure et l'espace. C'est donc à tort, sans doute, qu'il est qualifié de lyrique. Ses œuvres ont de la poésie et font parfois montre d'un certain exotisme, mais ce sont des œuvres raisonnées. L'exigence formelle apparaît avec netteté dans les pièces présentées: un motif central très simple et vif de couleurs, en léger relief (un palmier, probablement, dans *Chi*; deux V à trois branches dans *Water Margin*; une sorte d'épi dans *Skip*) jaillit de la surface du tableau. Celle-ci est un champ coloré à l'éclat métallisé, sillonné de trainées et de coulées, parfaitement lisse et plat cependant.

Le vu et le connu

Les deux sculptures de Roland Poulin présentées à l'exposition *S 1-77* et *S 3-77* sont des assemblages constructivistes en bois imprégné de kérosène et en béton poreux. Le kérosène assombrit le bois et en fait ressortir la veinure, donnant au matériau de la densité et une certaine sensualité. Art classique, ordonné, qui tend à éliminer le volume au profit de la masse et exaspère, comme le fait remarquer Gilles Toupin, le fameux problème cézanien de la conscience perceptive du monde: entre ce que l'on sait des choses et ce que l'on voit, il y a un écart où se joue toute l'expérience de la connaissance. Et selon le lieu que l'on occupe dans l'espace environnant la sculpture, la conscience perceptive connaît des fluctuations prononcées.

C'est aussi à une recherche pour établir par la sculpture le rapport entre ce qu'on sait et ce qu'on voit

que se livre Jean-Serge Champagne. Ce qu'il veut, c'est « essayer de rendre évidentes certaines forces agissantes physiquement, mais non perceptibles par les seuls témoignages sensoriels », tenir compte « du lien existant entre ces témoignages sensoriels et l'objet perçu ».

Il n'est donc pas étonnant que l'artiste expérimente surtout la tension, l'équilibre, les points de fixation, comme en témoigne la belle sculpture de bois brut qui est intitulée *Sans titre*, n° 9.

Parodie et lumière

Deux lignes de force semblent dominer les compositions d'Irène Whitto: la réconciliation du geste mécanique et artificiel et du matériau naturel et l'intention parodique exprimée clairement par le titre de son œuvre, *Musée blanc*. Ces tiges en série, présentées sous vitrine, emmaillottées et enserrées dans des fils qui les font ressembler à des momies, révèlent avec éloquence le lien qu'elles soutiennent avec les lieux d'exposition – le musée – dans lesquels elles s'exhibent au regard, mais aussi « chaque tige, recouverte et enveloppée, par un travail qui s'identifie à la limite au geste purement mécanique, ne se veut que présentation du matériau, afin de montrer sa réalité et de retrouver sa structure naturelle ».

Les toiles et les lithographies de Leslie Reid, qui présentent presque uniformément une pâleur lumineuse gris perle nuancée de vert d'eau, traduisent le moment où les paysages (parfois encore reconnaissables, comme dans *Oregon 1*, le plus souvent presque entièrement dépouillés de références formelles, comme *Bandon I et II*) perdent leur forme quotidienne et tangible et leur sens habituel pour devenir des étendues de lumière dans l'espace. La qualité de la lumière ne se donne ni d'emblée, ni d'un coup. Il y a quelque chose de contemplatif dans l'art de Leslie Reid épiaut la mouvance de la lumière, invisible à l'œil pressé. ■

langue

Le monopole du français au Québec

« Une source de division au Québec et dans tout le pays »



Au terme de débats qui ont accaparé l'activité de l'Assemblée nationale du Québec au cours de l'été dernier, la province s'est dotée d'une loi (la « loi 101 ») qui donne à la langue française le statut de seule langue officielle du Québec (1). Son champ d'application est très étendu. Dans le domaine des relations de travail, les communications au personnel devront être faites en français. Les entreprises de plus de cinquante salariés devront obtenir un « certificat de francisation » avant le 1er janvier 1984; celles de plus de cent salariés devront avoir un « comité de francisation ». Dans les affaires, les papiers commerciaux, les emballages et étiquettes, les catalogues et brochures devront être en français. Les lois et les décisions de justice ne seront plus rédigées qu'en français. Les textes administratifs ne seront plus bilingues. Dans ces divers domaines, l'application de la loi sera confiée à trois organismes nouveaux: un Office de la langue française, une Commission de surveillance, un Conseil de la langue française.

Ce sont cependant les dispositions du projet ayant trait à la langue d'enseignement qui ont été au centre du débat (2). La loi dispose en effet que seuls pourront entrer dans des écoles

de langue anglaise les enfants dont l'un des parents a fait ses études primaires, au Québec, dans une école de langue anglaise. Cette clause a pour effet d'interdire l'enseignement en anglais, non seulement aux nouveaux immigrants, mais aussi aux enfants de Canadiens anglophones qui, habitant d'autres provinces, viendraient s'établir au Québec (3); elle réserve cet enseignement aux Anglo-québécois de souche.

Dix Québécois sur cent ne parlant qu'anglais et vingt-sept autres parlant anglais et français, on voit l'ampleur du problème posé par la nouvelle loi. Le gouvernement fédéral estime pour sa part que la loi 101 n'est pas conforme à sa propre conception du Canada selon laquelle les droits des minorités de langue officielle doivent être respectés, qu'il s'agisse des anglophones du Québec ou des francophones des autres provinces (4). Il s'engage à maintenir au Québec une société à prédominance francophone, mais il considère que la loi 101 est une source de division « à la fois au Québec et dans tout le pays ». Aussi a-t-il déclaré s'opposer sans réserve aux dispositions de la loi qui nient, dans cette partie du Canada qu'est le Québec, l'égalité de statut de l'anglais et du français, privent les Québécois du

droit de choisir la langue officielle d'enseignement de leurs enfants, interdisent les écoles anglaises aux Canadiens anglophones qui s'installeront au Québec, refusent de garantir que les services publics seront assurés en anglais comme en français et compromettent la bonne marche des affaires au Québec.

Le gouvernement fédéral, qui a proposé à toutes les provinces de consacrer par un amendement à la Constitution le droit pour les parents canadiens de choisir pour l'éducation de leurs enfants l'une ou l'autre des deux langues officielles, interviendra dans toute action judiciaire engagée par un citoyen ou un groupe de citoyens du Québec en vue de contester la validité constitutionnelle d'une ou de plusieurs dispositions de la loi 101.

1. Déposé le 1er avril 1976, le projet a été adopté le 26 août. Connu sous le nom de « Charte du français », il avait été précédé de la publication d'une brochure: la Politique québécoise de la langue française (68 p., Editeur officiel, Québec, mars 1977).

2. Il faut distinguer la langue d'enseignement, langue dans laquelle l'enseignement est donné, de la langue seconde éventuellement enseignée.

3. Le Québec aurait fait une exception pour les enfants venant de provinces à majorité anglophone qui accorderaient la réciprocité aux enfants francophones, mais cette proposition a été rejetée par les provinces.

4. L'anglais et le français sont, depuis 1969, les deux langues officielles de la Confédération canadienne.



Laboratoire de géologie

A Toronto, le Royal Ontario Museum possède depuis quelques mois un important laboratoire de géologie spécialisé dans la radiochronologie. Cette jeune discipline s'emploie à déterminer l'âge des roches de l'écorce terrestre en dépassant le cadre de la chronologie dite relative qui vise à les situer en fonction des couches auxquelles elles appartiennent. Elle est fondée sur les mesures de radioactivité. Les méthodes mises en œuvre permettent de dater les roches avec une approximation d'un ou deux millions d'années alors que les méthodes classiques donnent une approximation de plusieurs centaines de millions d'années. Il est d'un grand intérêt de dater les roches anciennes du bouclier canadien en raison de leur richesse en minerais métalliques. Or l'Ontario vient loin en tête des provinces canadiennes pour la production des métaux non ferreux.

Métro de Toronto

Le métro de Toronto vient d'être prolongé de dix kilomètres vers le nord de l'agglomération. Le nouveau tronçon a été réalisé en tranchée couverte sur plus de la moitié de sa longueur et, pour le reste, en surface. Ses huit sta-



Couverture transparente d'une station

tions, pourvues au total de cinquante et un escaliers mécaniques, ont été conçues dans un esprit très fonctionnaliste. Pour l'ambiance et la décoration, on a

fait entrer largement la lumière du jour et on a utilisé des mosaïques de couleur vive. Premier en date (1954) au Canada, le métro de Toronto a maintenant un réseau de cinquante-quatre kilomètres. Il transporte quelque deux cents millions d'usagers par an, soit 55 p. 100 des usagers des transports en commun de l'agglomération.

Remaniement ministériel

M. Pierre Elliott Trudeau a remanié son gouvernement, en septembre dernier, à la suite de la démission de M. Donald MacDonald, ministre des finances. Ce remaniement a été marqué par plusieurs éléments nouveaux. Pour la première fois, un Canadien francophone, M. Jean Chrétien, est devenu ministre des fi-



M. Chrétien, ministre des finances

nances. Né à Shawinigan (Québec), M. Chrétien a déjà détenu plusieurs portefeuilles ministériels. En second lieu, deux ministères d'Etat - départements qui correspondraient en France à des secrétariats d'Etat - ont été créés. Leurs titulaires se consacreront, l'un aux relations fédérales-provinciales (relations entre le gouvernement fédéral et les dix gouvernements provinciaux), l'autre au multiculturalisme (questions relatives aux Canadiens qui ne sont ni d'origine britannique ni d'origine française).

Contraventions

Les automobilistes de l'Alberta, l'une des trois provinces des Prairies, peuvent désormais acquitter le montant de leurs contraventions sans être obligés de subir le procès qui est de règle au Canada. Cette procédure rapide ne concerne encore que soixante-quatre types d'infraction (dont l'excès de vitesse) alors qu'il n'en existe pas moins de trois cent trente-cinq, mais elle est destinée à s'étendre. Principal motif de

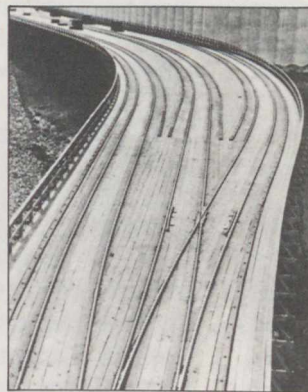
cette innovation: rien qu'à Edmonton, la capitale provinciale (520 000 habitants), les tribunaux devaient faire face à quelque quatre cents procès par jour pour des infractions banales.

Téléphone dans le Nord

Le gouvernement canadien a le projet d'étendre le service téléphonique, au cours des cinq années qui viennent, à toutes les localités des Territoires du nord-ouest, vaste région qui n'est bornée au nord que par l'océan Arctique. Une trentaine d'agglomérations fort éloignées les unes des autres ne disposent pas encore de ce service. Les liaisons seront assurées soit au moyen de stations terrestres de télécommunication par satellite soit au moyen de canalisations au sol. Les stations de télécommunication serviront par la suite à la radio-télévision.

Vanderpant, photographe

La Galerie nationale du Canada a présenté récemment à Ottawa une exposition consacrée à l'œuvre de John Vanderpant, photographe qui a été l'une des figures dominantes de la vie artistique de Vancouver dans les années trente. Ses études de silos, au caractère presque abstrait, comme celles de plantes ou de fruits où il explore d'une façon incisive la complexité

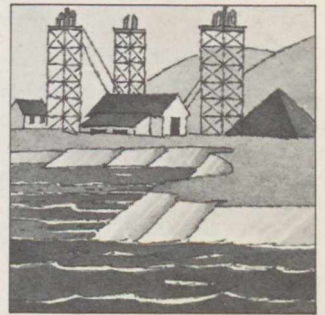


Tracks (Voies)

des textures et des formes montrent bien l'apport novateur de Vanderpant. L'exposition comprend une cinquantaine de photographies permettant de suivre l'évolution de l'artiste aux principales étapes de sa carrière. Elle a été présentée dans la capitale fédérale et dans plusieurs autres grandes villes canadiennes.

Recherche charbonnière

Le gouvernement provincial de Nouvelle-Ecosse financera un important programme de recherche de charbon dans les couches géologiques situées sous le plateau continental de l'Atlantique, au large de Glace-Bay. La région, qui est le berceau de l'extraction charbonnière en Amérique du Nord, possède déjà des



Exploitation en Nouvelle-Ecosse

mines "sous la mer"; on pense maintenant que la majeure partie de ses réserves de houille y est située. Une campagne de sondages "off shore" sera donc entreprise. Au terme de travaux préliminaires, les géologues ont évalué les réserves exploitables à 340 millions de tonnes, l'ensemble du gisement ayant été estimé à 1,7 milliard de tonnes. La Nouvelle-Ecosse ne produit plus guère que 5 p. 100 du charbon extrait au Canada, mais le développement de sa production pourrait justifier l'implantation d'une nouvelle aciérie.

Nouveau quotidien

Un nouveau quotidien, «Ottawa Today», est publié dans la capitale canadienne depuis le mois de septembre. C'est là un petit événement puisqu'on n'avait pas assisté à la création d'un quotidien, à Ottawa, au cours des cinquante dernières années. Le journal, de langue anglaise et de format tabloïd, est de plus le seul quotidien du matin paraissant dans la capitale. Les trois autres - deux de langue anglaise, un de langue française - sont en effet des journaux du soir. Il est vrai que les quotidiens publiés à Toronto et à Montréal arrivent tôt le matin à Ottawa.